


# RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

## **Vols de données des privés d'emploi inscrits à Pôle emploi, que chacun prenne ses responsabilités**

En toute discrétion Pôle Emploi communique sur « la violation du système d'information d'un de ses prestataires impliquant un risque de divulgation de données personnelles de demandeurs d'emploi ».

Très vite l'opérateur se dédouane : « la sécurité des systèmes d'information de Pôle emploi n'est pas en cause. » Il reconnaît, néanmoins, que les demandeurs d'emploi inscrits en février 2022 sont concernés ; soit potentiellement 6 353 810 personnes (source Pôle Emploi). Pôle Emploi indique que « seuls » les noms, prénoms et numéro de Sécurité sociale sont concernés.

Cette situation qui s'était déjà produite, à moindre échelle, en 2021 est révélatrice des choix politiques de Pôle Emploi et de l'État pour l'ensemble des services publics : sous-traitance généralisée et dématérialisation quasi-intégrale imposées tant aux privé-es d'emploi qu'aux conseiller-es, sont les résultats des politiques d'austérité budgétaire des gouvernements successifs.

Pour la CGT, cette numérisation à marche forcée au seul service de la diminution des coûts et la mise en concurrence d'acteurs privés induisent une perte de contrôle concernant les outils pouvant garantir la sécurité des données. La CGT revendique de développer la numérisation en utilisant les compétences des services internes, seuls capables de définir une politique de cybersécurité et de développement de services numériques et de matériels adaptés aux besoins des usagers.

Avec la création imposée de France Travail et la multiplication des intervenants, prestataires, les échanges de données et d'accès aux dossiers vont s'intensifier faisant de la sécurisation des données un point crucial. D'autant plus important concernant France Travail Handicap qui possédera des données sensibles sur l'état de santé des travailleur-ses inscrit-es.

La CGT rappelle que récemment une entreprise d'intérim, également prestataire de Pôle Emploi, s'est fait pirater ses données et plusieurs centaines de personnes ont été victimes de prélèvements frauduleux. Aujourd'hui, la CGT est à leurs côtés dans leurs démarches judiciaires.

La CGT et son comité national des travailleurs précaires et privés d'emploi seront très vigilants sur les suites données et les préjudices subis par les usagers de Pôle Emploi.

Montreuil, le 24 août 2023